

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 30 juin 2022

Date d'affichage :

Le 30 juin 2022

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 23

Votants : 31

Votes exprimés :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le jeudi sept juillet deux mille vingt-deux à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Thierry PRIEUR, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA jusqu'au point VIII, Madame Marie ARNOULT, Madame Françoise THOMERE, Monsieur Bernard PEGEOT, Monsieur Brice RAVIER, Madame Myriam SANTACANA, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Gérard LETOURMY (suppléant de M. Pascal DUPRÉ), Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Sylvie FOURNIAL (suppléante de M. Didier ELWART), Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Michel CASSABÉ (suppléant de Mme Christine FAUQUET) et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Madame Josette GUERLAIS à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Marc LEONARD à Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Marie-France HUREAU à Monsieur Thierry PRIEUR, Monsieur Rémi LEVEAU à Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Pascal GASNIER à Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Richard CHATELLIER à Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA à Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Gérard LELEU à Monsieur Brice RAVIER et à partir du point IX Monsieur Atman BOUCHEKIOUA à Madame Marie ARNOULT.

Excusé(s) : Madame Josette GUERLAIS, Monsieur Marc LEONARD, Madame Marie-France HUREAU, Monsieur Rémi LEVEAU, Monsieur Pascal GASNIER, Monsieur Richard CHATELLIER, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU et à partir du point IX Monsieur Atman BOUCHEKIOUA.

Absent(s) : Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur José BONY

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DENIAU

Délibération n°2022 – 07 – 03

Habitat- Logement

Subvention pour la gestion du fichier partagé de la demande locative sociale en Indre-et-Loire par l'AFIDEM Centre-Val de Loire

Madame GAUTHIER-BERDON, Vice-Présidente de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5214-16 ;

Vu la décision n°2021-08 du 16 mars 2021 relative à la Convention de partenariat 2021-2023 relative au fichier partagé de la demande locative sociale en Indre-et-Loire ;

Vu la décision n°2022-53 du 23 juin 2022 relative à l'avenant n°1 à la Convention de partenariat 2021-2023 relative au fichier partagé de la demande locative sociale en Indre-et-Loire ;

Vu l'avis favorable de la commission habitat-logement du 30 mai 2022 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 juin ;

Considérant l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2021-2023 relative au fichier partagé de la demande locative sociale en Indre-et-Loire entre le Conseil départemental, Tours Métropole-Val de Loire, la Communauté de communes Touraine-Est Vallées et la Communauté de communes du Val d'Amboise, approuvé par la décision du bureau du 23 juin 2022 ;

Considérant le montant de la subvention de la Communauté de communes du Val d'Amboise porté à 3 500 €, dont 700 € d'abonnement exceptionnel pour la mise en place de la cotation des partenaires sur le site internet « demandelogements37.fr », la gestion en flux des contingents de réservation de logements sociaux et l'adaptation du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD,) prévus dans l'avenant n°1 ;

Considérant que l'annexe 9 du budget 2022 de la Communauté de communes prévoit une subvention de 2 800 € à l'AFIDEM Centre-Val de Loire ;

Considérant qu'il convient que le Conseil communautaire se prononce sur l'augmentation de la subvention allouée à l'AFIDEM Centre-Val de Loire pour la gestion du fichier partagé de la demande locative sociale portée à 3 500 €, (+ 700 euros) suite à l'avenant n°1 de la convention ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver les demandes suivantes :

- **D'allouer** une subvention globale de 3 500 € à l'AFIDEM Centre- Val de Loire pour la gestion du fichier partagé de la demande locative sur l'année 2022 (imputation 6574).

Le Président,

Thierry BOUTARD

